

Image not found or type unknown



Licenciement conventionnel

Par **serge55**, le **15/04/2015** à **06:24**

Bonsoir

Je suis dans une société de 3 actionnaires

Il y en a un qui se retire

Ils décident de fermer la société

Ils veulent me licencier en faisant un licenciement conventionnel

Dois-je accepter?

Sinon que dois-je faire

Merci à l'avance de vos réponses

Par **janus2fr**, le **15/04/2015** à **08:26**

Bonjour,

Le licenciement conventionnel, cela n'existe pas en France.

Il existe la rupture conventionnelle, mais c'est une procédure amiable qui suppose donc votre accord.

Dans le cas présent, fermeture de l'entreprise, l'employeur doit procéder au licenciement économique.